

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

ARRÊTÉ

Portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration et des autres conseil statutaires de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 17 ;

Vu la proposition du président du conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement en date du 14 septembre 2021,

ARRÊTE

Article 1er

Les mandats des membres du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des enseignants de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement sont prorogés à compter de leur date d'échéance respective jusqu'au 13 mars 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 27 Septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche



Valérie BADUEL